Pays d'Ussel → Actualité

TARNAC ■ Pour la seconde fois, l'agrément OACAS est refusé à la communauté agricole Emmaüs Montagne Limousine

Un recours contentieux déposé hier

Nouveau coup d'arrêt pour la communauté agricole Emmaüs Montagne Limousine. Elle a lancé hier un recours contentieux contre le refus d'agrément réitéré du préfet d'Île-de-France.

Blandine Hutin-Mercier
blandine.hutin@centrefrance.com



TARNAC. La communauté agricole Emmaüs Montagne Limousine entre déception et colère : « On tient bon, mais jusqu'à quand ? ». PHOTO D'ARCHIVE AGNÈS GAUDIN

Une première dans l'histoire d'Emmaüs France. Comme en février dernier, la communauté agricole Emmaüs Montagne Limousine, à Tarnac fait exception aux yeux de la préfecture d'Île-de-France : cette dernière l'a exclue à nouveau de l'agrément national délivré à Emmaüs France, qui accorde à chacune de ses communautés le statut d'OACAS, pour Organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires (1). « En général, le partenariat et la confiance sont si forts entre nous que nous n'avons jamais de refus », constate Tarek Daher, directeur général d'Emmaüs France.

Reprenant l'arrêté pris par le préfet d'Île-de-France en début d'année, sur avis du préfet de la Corrèze, les services de l'État dénoncent la non-viabilité économique du projet de Tarnac et le non-respect par l'association du contrat d'engagement républicain. « D'après eux, on serait un trou sans touristes, ni débouchés », dénonce Manon Glibert, responsable de la communication d'Emmaüs Montagne Limousine. Et, « pour avoir cosigné, avec une dizaine d'autres associations, une lettre demandant le réexamen d'une OQTF et redisant notre opposition à toute expulsion, nous ne respecterions par les lois de la République. »

Contre cet arrêté, un recours gracieux avait été déposé en mai dernier et « on a beaucoup essayé, par la discussion, de faire évoluer la position de l'État, reprend Tarek Daher. On a fait plusieurs propositions pour rassurer ses services. » Le modèle économique a été affiné, le soutien financier réaffirmé. « Aucune communauté n'a jamais fermé pour des raisons financières, rappelle-t-il. Les communautés agricoles sont fragiles, mais on les suit de très près. On n'a aucune inquiétude pour celle de Tarnac. »

Sur le volet républicain, « on a eu des échanges assez vifs, reconnaît-il. Mais, il n'y a aucun élément factuel qui montre que l'association se soit opposée à une décision de justice ou à une expulsion ; aucune agressivité, aucun empêchement, aucune violence. Qu'elle rédige un tract opposé aux expulsions, c'est normal ; l'accueil sans condition fait partie de l'ADN des communautés Emmaüs. Que le président d'Emmaüs France devienne administrateur d'Emmaüs Montagne Limousine faisait partie des gages qu'on a donnés, ça n'a pas suffi. »

« Inacceptable ! »

Hier, Emmaüs Montagne Limousine et Emmaüs France ont donc conjointement déposé, devant le tribunal administratif d'Île-de-France, un recours contentieux. « Si on ne nous entend pas politiquement, nous avons des arguments solides pour l'être juridiquement », espère Tarek Daher, qui insiste : « Ne pas donner cet agrément, c'est condamner à terme ce projet, c'est inacceptable ! »

« À Tarnac, ils souffrent d'un *a priori* négatif, analyse Philippe Brugère, président du PNR Millevaches en Limousin (2). C'est regrettable, alors qu'Emmaüs a un projet vertueux, qui s'inscrivait bien dans le territoire. »

En attendant la décision, qui ne devrait pas intervenir avant plusieurs mois, la communauté « tient bon ». Hébergement et accompagnement se poursuivent, mais « les activités économiques sont au ralenti », observe Manon Glibert. La conserverie devrait ouvrir à la vente pour Noël ; le traiteur temporise sur la restauration sur place. « Pour les compagnons, c'est une déception, ils espéraient être protégés par le statut OACAS. Certains d'entre nous ne sont pas surpris, car cette décision s'insère dans un système d'attaques contre les associations sur le Plateau. Mais on espérait ne pas être pris dans le filet. Quoi qu'il en soit, on continue ! » ■

(1) Il permet aux compagnons de participer, avec les salariés et bénévoles, aux activités économiques de la communauté.

(*) Avec les maires de Felletin, La Villedieu, Faux-la-Montagne, Gentioux et le député François Hollande, il a signé une lettre de soutien versée au dossier juridique.

BORT-LES-ORGUES

La dernière Nuit bortoise de la saison



ANIMATIONS. La semaine dernière, la dernière nocturne de la saison a connu une fréquentation plus importante que celle enregistrée le 30 juillet. Mais un orage survenu vers 21 heures a quelque peu gâché ce second rendez-vous des Nuits Bortoises. Plusieurs concerts étaient proposés en centre-ville par le comité des fêtes associé à la mairie et certaines boutiques étaient restées ouvertes. À l'initiative du Drop 2, un DJ judicieusement installé sous une tonnelle mettait de son côté une ambiance du tonnerre, place Marmontel.

CINÉMA

LE CARNOT (USSEL)

- Y'a pas de réseau (1 h 20) : 16 heures, 20 h 45.
- Dracula (2 h 09, interdit aux moins de 12 ans) : 18 heures.
- Dangerous animals (interdit aux moins de 12 ans, 1 h 34) : 20 h 30.
- Aux jours qui viennent (1 h 40) : 18 h 15.
- Chouette, un jeu d'enfants ! : (little film Festival, 38 mn, dès 3 ans) : 15 h 30.

LE 7E ART (BORT)

- Les 4 fantastiques, premiers pas (1 h 55) : 15 heures, 20 h 30.
- Les Bad Guys 2 (1 h 44, dès 6 ans) : 15 heures.
- Dracula (interdit aux moins de 12 ans, 2 h 09) : 20 h 30.

LE SOUBISE (MEYMAC)

- Les 4 fantastiques, premiers pas (1 h 55) : 20 h 45.

LE PARADISIO (NEUVIC)

- Les Bad Guys 2 (1 h 44, dès 6 ans) : 21 heures.

À NOTER

BUGEAT. Marché festif. Demain, dès 18 heures, un marché festif est organisé sur la place de la mairie de Bugeat. Animation musicale et feu d'artifice à 22 h 30. Renseignements au 05.55.95.50.34. ■

LAMAZIÈRE-BASSE. Ateliers laine. Des ateliers laine sont proposés à la Ferme de Lama'zière (4, lieu-dit Le Bos), les jeudis 21 et 28 août de 10 à 12 heures : découverte du travail de la laine de lama, démonstration de filage au fuseau et au rouet et initiation au feutrage à l'eau ou à l'aiguille. Dès 3 ans. Inscriptions obligatoires (7 euros). Renseignements au 06.78.26.32.01. ■

PÉRET-BEL-AIR. D'où vient le beurre. Venez découvrir les étapes de la fabrication du beurre à la Ferme de Jolie Fleur, vendredi 22 août à 9 h 30. Tarif : 12 euros. Réserver au 06.80.04.61.31. ■











